



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conditions d'attribution

Question écrite n° 47161

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le fonctionnement de l'ANPE, des ASSEDIC et de l'URSSAF. Il souhaiterait qu'il lui précise s'il ne serait pas possible de simplifier la constitution des dossiers d'indemnisation du chômage car, actuellement, des personnes concernées ont beaucoup de difficultés pour obtenir les attestations de l'URSSAF et les autres documents exigés d'eux préalablement à tout droit à l'indemnisation.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47161

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 91